

Inscription scolaire

Groupe scolaire « Im Leh »



CERTIFICAT D'INSCRIPTION
Rentrée 2026-2027



Groupe scolaire « Im Leh »
26 rue d'Eckwersheim 67720 HOERDT
03.88.59.23.40.
ecole-imleh@hoerdt.fr

SCOLARISATION

Classe : Dernière école fréquentée :
Année scolaire concernée :

L'ENFANT (un formulaire à remplir par enfant)

Nom : _____ Prénom _____ Sexe _____
Date de naissance _____ Lieu (ville/département) _____

LE REPRESENTANT LEGAL (qui signe le document)

Lien avec l'enfant : père mère tuteur autre : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Date : _____ Signature du représentant légal : _____

En cas de demande de dérogation scolaire, merci de remplir le formulaire de dérogation et joindre les documents demandés.

ETAPE 1 : L'INSCRIPTION EN MAIRIE :

Pour préinscrire l'enfant au groupe scolaire, les parents se rendent à la mairie de leur domicile **avec les documents suivants** :

- le livret de famille ou une copie intégrale d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile,
- la dérogation scolaire, le cas échéant.

La mairie délivre aux parents le présent certificat d'inscription.

ETAPE 2 : L'ADMISSION EFFECTIVE AU GROUPE SCOLAIRE :

Les parents doivent ensuite se présenter au groupe scolaire sur rendez-vous convenu avec la Directrice, qu'il faudra contacter par mail (ecole-imleh@hoerdt.fr) ou par téléphone (03.88.59.23.40).

L'inscription de l'enfant est enregistrée par la directrice de l'école sur présentation :

- du présent document,
- d'un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge,
- de la dérogation scolaire, le cas échéant, des documents d'inscription pour l'école : fiche de renseignement et fiche d'urgence,

Cadre réservé à l'administration

Date d'enregistrement :

Documents présentés :

- le livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- la dérogation scolaire, le cas échéant

Signature de l'agent :

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

La commune de Hoerdt, 1 rue de la Tour, 67720 Hoerdt, représentée par son Maire en exercice, recueille des informations vous concernant pour : effectuer les inscriptions à l'école maternelle La base légale du traitement est : le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : école maternelle et ministère de l'Education nationale

Les données sont conservées pendant : 1 an

Les données marquées par un astérisque dans le questionnaire doivent être obligatoirement fournies.

Dans le cas contraire, nous ne pourrons valablement procéder à l'inscription de l'enfant

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits

Pour exercer ces droits, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : rpd@hoerdt.fr ou à l'adresse postale : mairie de Hoerdt, 1 rue de la Tour, 67720 Hoerdt

Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : rpd@cdg67.fr

Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.